



Belo Monte et la continuation du projet colonial en Amazonie

Belo Monte e a continuação do projeto colonial na Amazônia

Belo Monte and the continuation of the colonial project on the Amazon

Yussef Suleiman Kahwage¹

Resumo

Este artigo se debruça sobre a construção da usina de Belo Monte no rio Xingu, na Amazônia brasileira, e os interesses em torno deste projeto. O projeto Belo Monte é analisado sob uma perspectiva de continuação das relações coloniais entre o Estado-nação brasileiro e os povos indígenas da região amazônica. Por meio de ferramentas de interpretação das relações coloniais como o consenso das matérias-primas, o colonialismo interno e o mito da *terra nullius*, esboçaremos um panorama das contradições políticas na origem da expansão portuguesa/brasileira na Amazônia e sugeriremos a persistência de uma estrutura política colonial como base do projeto Belo Monte.

Palavras-chave: Belo Monte, *terra nullius*, Amazônia, colonialismo, povos indígenas

Résumé

Cet article se penche sur la construction du barrage Belo Monte sur le fleuve Xingu en Amazonie brésilienne, et sur les intérêts autour de ce projet. Le projet Belo Monte est analysé du point de vue de la continuation des relations coloniales entre l'État-nation brésilien et les peuples autochtones de la région amazonienne. Avec des outils d'interprétation des relations coloniales tels que le consensus des matières premières, le colonialisme interne et le mythe du *terra nullius*, nous présentons un aperçu des contradictions politiques à l'origine de l'expansion portugaise et brésilienne en Amazonie, et suggérons la persistance d'une structure politique coloniale à la base sur du projet Belo Monte.

Mots-clés: Belo Monte, *terra nullius*, Amazonie, colonialisme, peuples autochtones

Abstract

This paper focuses on the construction of the Belo Monte dam on the Xingu River, located in the Brazilian Amazon, and on the interests in this project. The Belo Monte project is analyzed from the perspective of continuation of colonial relations between the Brazilian nation-state

¹ Mestrando no Departamento de Sociologia da Université du Québec à Montréal – UQÀM, Canada; Coordenador do Laboratoire interdisciplinaire d'études latino-américains (LIELA) da UQÀM. Licenciado em Ciências Sociais pela Faculdade de Ciências e Letras de Araraquara - Universidade Estadual Paulista – UNESP (2012); suleiman_kahwage.yussef@courrier.uqam.ca.



and the indigenous peoples of the Amazon region. Through interpretation tools of colonial relationship such as the consensus of raw materials, the internal colonialism and the myth of *terra nullius*, we draw a panorama of political contradictions on the origin of the Portuguese / Brazilian expansion into the Amazon, and we suggest the persistence of a colonial political structure as the basis of the Belo Monte project.

Keywords: Belo Monte, *terra nullius*, Amazon, colonialism, indigenous people

Introduction

Dans cet article, nous aborderons les rapports entre le projet colonial portugais/brésilien, l'Amazonie et les peuples autochtones de la région à travers l'analyse des politiques développées par l'État aboutissant à l'usine Belo Monte. Pour ce faire, nous analyserons brièvement l'accaparement du territoire amazonien par la couronne portugaise et l'État brésilien à travers l'association entre une économie extractiviste, des normes juridiques européennes et le mythe du *terra nullius*. Les politiques d'escamotement des peuples autochtones seront également abordées comme des politiques complémentaires à ce projet.

Le projet Belo Monte et les intérêts minéraux-énergétiques y associés seront également considérés comme une mise à jour de ce projet, le développement et la production d'énergie devenant désormais les justifications pour son déploiement. Les idées de participation autochtone et de territoire autochtone dans le cas Belo Monte seront considérées comme des stratégies de résistance contre la persistance et l'avancement de ce projet. En ce faisant, nous essayerons de comprendre les origines et l'évolution du projet colonial portugais/brésilien en Amazonie, les intérêts et les stratégies l'ayant soutenu et les continuations et résistances en ce qui concerne la construction de Belo Monte.

Dans la première section, nous aborderons la première phase de la colonisation portugaise en Amazonie, la formalisation du territoire brésilien et les politiques de colonisation de la dictature militaire brésilienne. Ensuite, nous analyserons l'argumentaire pour la construction de l'usine Belo Monte, les intérêts autour du projet et son impact sur les populations autochtones. Finalement, nous nous pencherons sur quelques aspects concernant la participation autochtone et le concept de territoire autochtone.

Terra nullius : La construction de la « vocation » extractiviste de l'État du Pará et de la relation entre l'état et les autochtones

L'Amazonie est souvent nommée l'« une des dernières frontières du monde » (Kuijpers, 2014 – traduction libre), ce qui démontre la persistance de l'imaginaire expansionniste toujours enraciné dans la pensée informée par l'un des principaux mythes fondateurs des Amériques, le mythe du *terra nullius* : l'idée de la non-occupation précédente du territoire, la « qualité sans maître d'une terre » (Servant-Le Priol, 2015). Dans cette section nous analyserons le déploiement du projet colonial portugais/brésilien sur l'Amazonie ainsi que le statut attribué aux autochtones pendant cette période.



L'occupation portugaise et le droit à la possession du territoire

Après le 16^e siècle et une politique fondamentalement dédiée à l'occupation clairsemée du littoral est du territoire brésilien, le 17^e siècle inaugure une période d'expansion portugaise vers l'intérieur du continent (Goes, 2012). En Amazonie, ce sera l'occasion des premières missions religieuses portugaises sur le fleuve Amazonas et de la fondation de Belém en 1616, la capitale de l'État du Pará (Goes, 2012). Dans un premier temps, le projet portugais vise au développement d'une économie extractive à travers l'exploitation des *drogas do sertão* (drogues du sertão), comme la cannelle, l'indigo et le giroflier, en vue de conserver ces ressources sous le contrôle de la couronne portugaise (Tavares, 2011). En ce qui concerne le rapport entre le royaume portugais et les peuples autochtones, l'expansion sur l'Amazonie était dès lors basée sur le massacre et l'esclavage de ces derniers (Tavares, 2011). Les actions et les idéaux de l'Occidental se sont alors contrastés : en attribuant à l'autochtone la barbarie en opposition au concept d'Homme universel et civilisé, c'est pourtant le colonisateur qui infligera les actes les plus dignes de l'adjectif sauvage dans son processus de conquête de l'Amérique. En ce sens, c'est Sartre qui, dans son introduction de *Les Damnés de la Terre*, souligne le constat fait par les écrivains et poètes des colonies : « votre humanisme nous prétend universels et vos pratiques racistes nous particularisent » (Fanon, 1961). Le terme « civilité », omniprésent dans le discours colonial, était souvent associé à la vie dans la cour, soit à la vie civile et urbaine européenne (Santos, 2014). Être civilisé ou poli signifiait ne pas être comme le paysan, le sauvage, soit, celui qui n'habite pas dans la cour ou dans la ville et qui ignore les préceptes civils ou qui ne vit pas selon ceux-ci (Santos, 2014).

Dans un deuxième temps, notamment après le Traité de Madrid (1750) qui légalisa la possession de l'Amazonie sur le plan international (région auparavant en dehors des frontières portugaises tracées par le méridien du Traité des Tordesillas en 1494), le gouvernement portugais commence à effectivement cibler la région (Santos, 2014). En vue de consolider la présence du royaume en Amazonie, le premier ministre portugais Marquis de Pombal met en œuvre la restructuration économique de la région et la diminution du pouvoir politique et économique des jésuites, considérés un obstacle à la prospérité des colons, le bien commun et l'opulence étatique (Santos, 2014). Cela devrait être réalisé par l'entremise d'une naissante production de cacao et d'autres produits agricoles, toujours guidée par le développement extractiviste (Pará, 2015). En ce qui a trait aux rapports entre la couronne portugaise et les peuples autochtones, la politique portugaise demeure assise sur l'idée générale de civilisation, c'est-à-dire l'apprentissage civil, le dévouement au travail et la production économique (Santos, 2014). « Civiliser » correspond alors à l'objectif de « faire vivre de façon civile », soit, rendre égaux les peuples autochtones aux autres vassaux du royaume (Santos, 2014).

Pour mieux comprendre les principes sous-jacents au rapport entre la couronne portugaise et les peuples autochtones, il convient d'éclairer comment la formalisation de l'accaparement de l'Amazonie à travers le Traité de Madrid s'est déployée. À cet effet, le principal articulateur du gouvernement lors de ces négociations, Alexandre Gusmão, s'est servi du principe du droit privé romain connu comme *uti possidetis, ita possideatis* (qui possède de fait, doit posséder de droit), pour rendre possible les vastes limites territoriales brésiliennes actuelles, de proportions continentales (Goes, 2012). Le principe juridique utilisé comme fondement de l'argumentation brésilienne lors des négociations du Traité de Madrid ignorait entièrement la présence autochtone. Ce constat suggère l'inadéquation de la pensée fondée sur les bases du système moderne d'État définies lors du Traité de Westphalie (1648), selon lesquelles le territoire est



l'assise spatiale de la souveraineté de l'État. Étant le résultat de la conciliation qui a mis en terme la Guerre de Trente Ans européenne, ce traité a inspiré les puissances coloniales comme Portugal à introduire leurs « propres concepts juridiques en vue de légitimer le pillage de terres » (Déroche, 2006), et à imposer un système de représentation univoque du territoire sur le continent américain. Ainsi, le mythe du *terra nullius* guidera le façonnement du territoire brésilien comme fondement idéologique du principe du *uti possidetis* : l'Amazonie n'ayant pas de maîtres puisque les peuples autochtones ne sont considérés que comme des être voués à l'assimilation à la vie civile ou à l'esclavage, la possession du territoire est légitimée à travers l'imposition d'un cadre législatif en désaccord avec la conception de territoire des peuples amazoniens. L'association entre le mythe du *terra nullius* et le principe du *uti possidetis* porte à croire que la possession de fait menant à une possession de droit est donc le subterfuge de la formalisation du rapport colonial entre l'État et les peuples autochtones.

Après la période de décadence suivant la formalisation du territoire amazonien, la région reprend l'attention du monde par son potentiel de production du caoutchouc à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, principalement comme source de la matière première essentielle au développement de l'industrie automobile de l'occident (Tavares, 2011). L'esclavage d'autochtones de la région amazonienne par les Brésiliens demeurait une pratique quotidienne, comme souligne Uribe Mosquera (2013), caractérisée par l'achat d'enfants autochtones déracinés de leurs familles, communautés et terres et menés aux zones de production du caoutchouc pour travailler en régime d'esclavage à vie. Comme caractéristique d'une intégration économique à la périphérie du marché mondial, basée sur l'approvisionnement de matière première aux économies centrales du capitalisme, « l'Ère du caoutchouc » a été éphémère. La chute soudaine du marché international en raison du trafic de grains d'hévéas n'a laissé que le dépouillement de terres et de ressources et des décennies de stagnation économique dans l'avenir de la région (Tavares, 2011).

La dictature militaire et le mythe du *terra nullius*

Dans un troisième temps, le gouvernement brésilien crée la SPVEA en 1953, un organisme pour le développement de l'Amazonie, qui admet les échecs antérieurs et soulève l'importance d'élaborer un plan de développement pour la région (Serra et Fernández, 2004). Le processus de colonisation de l'Amazonie s'intensifie par la construction, en 1955, de la route Belém-Brasília, respectivement la capitale de l'état du Pará et la future capitale du pays, localisée au centre du Brésil (Serra et Fernández, 2004). La densité de la population de la région monte à travers la prise de terres considérées vides et soumises à la souveraineté de l'État, n'ayant pas encore été occupées et n'ayant jamais appartenu à personne (Serra et Fernández, 2004). Comme nous pouvons constater, le mythe du *terra nullius* imprègne l'imaginaire politique et continue à diriger les actions étatiques sur la région. La mise en œuvre des Plans nationaux de Développement (PND) par la dictature militaire brésilienne (1964 - 1985) sera une mise à jour de cet imaginaire : l'exploitation du potentiel de ressources naturelles et des « vides » de l'Amazonie fut considérée par les militaires une façon rapide de régler plusieurs problèmes sociaux, économiques et géopolitiques en même temps (Serra et Fernández, 2004).

À partir de 1966, une nouvelle phase du programme de développement pour l'exploitation économique de la région fut entamée (Kohlhepp, 2002) alors que le décret n° 3641 libérant la vente des terrains a été publié en vue d'éviter l'improductivité des terres (Tavares, 2011). Ensuite, lors de la période 1967-1971, le Premier plan quinquennal de développement a



été établi, définissant « l'orientation de la stratégie du gouvernement basée sur le binôme "sécurité et colonisation" en vue de combler le « vide démographique » et éviter la possibilité d'installation d'un mouvement de guérilla dans la région » (Tavares, 2011 – traduction libre).

Lors de la première moitié de 1970, le gouvernement militaire met en œuvre le premier PND et le Programme pour l'Intégration nationale (PIN) portant la devise « intégrer pour ne pas donner » (Tavares, 2011 – traduction libre). La stratégie d'intégration du territoire sera, encore une fois, l'ouverture de routes de longue extension pour motiver la migration vers la région et la mise en place de zones d'activités économiques nommées « couloirs de développement » (Kohlhepp, 2002). Le manque de connaissance à plusieurs niveaux des caractéristiques de la région a abouti à l'échec du projet tel que prévu au départ. Néanmoins, la deuxième devise du discours gouvernementale, « il y a de l'espace pour tous en Amazonie », a tout de même stimulé la migration vers la région durant la deuxième moitié des années 1970, poussant les frontières agricoles vers l'intérieur de la forêt tropicale (Kohlhepp, 2002). L'accent mis sur l'intégration nationale met en évidence la politique guidée par le colonialisme interne menée par l'État brésilien, détenteur d'un pouvoir central qui marginalise l'Autochtone et l'exclut de toute décision politique et économique (Morin, 1982). À cette époque, l'Autochtone est toujours vu sous un regard assimilationniste, considéré une catégorie sociale transitoire, destinée à la disparition et relativement incapable (ISA, s.d.). Cette catégorie fut officialisée dans la loi 6.001 de 1973, qui détermina la relation entre l'État brésilien, la société brésilienne et les autochtones (ISA, s.d.). Ainsi, les autochtones devraient être sous la tutelle de l'État jusqu'à leur intégration au sein de la société nationale (ISA, s.d.).

Nous suggérons donc que l'économie de développement extractiviste basée sur la surexploitation de ressources naturelles non renouvelables et sur l'extension de frontières vers des territoires jugés « improductifs » (Svampa, 2013) est à la base de l'histoire de l'occupation portugaise/brésilienne en Amazonie. En consonance avec cette tradition, la condition de dépendance de l'économie brésilienne dans la structure économique internationale de production et distribution (Cardoso et Faletto 1979), renforce la nécessité du dépouillement de nouvelles terres, condition *sine qua non* d'existence du système politique national et de l'appareil juridique étatique. Ces caractéristiques associées à l'escamotage systématique de l'existence politique des peuples autochtones se sont avérées les éléments les plus remarquables du développement de l'économie de l'État du Pará, aujourd'hui le plus peuplé de la région, et de l'Amazonie dans son ensemble.

Belo Monte, le colonialisme interne et le consensus des matières premières

Lors de cette section, nous nous attarderons à une analyse du contexte menant au projet Belo Monte et à sa reprise durant la période comprenant le gouvernement Luis Inácio Lula da Silva (2003 - 2010). Ce choix est en raison du fait que le projet Belo Monte ne fut effectivement repris que lors de son mandat. Bien que nécessaire, nous considérons également qu'une analyse plus approfondie de la période entre la première mise en terme du projet en 1989 et l'autorisation de sa construction en 2005 dépasserait les objectifs de ce travail. Néanmoins, nous aborderons brièvement cette période et son impact sur le projet Belo Monte.



Belo Monte : motivations et impacts

Il y a peu de fleuves dans le monde n'ayant pas été modifiés par l'être humain, comme l'affirme Finer et Jenkins (2012). Selon ces auteurs, les barrages sont la principale cause de ces perturbations : en ce moment, 151 barrages sont censés d'être construits entre 2012 et 2032 sur les affluents du fleuve Amazonas. Au Brésil, l'hydroélectricité est considérée la pièce maîtresse du plan étatique d'énergie à long terme, tout comme en Bolivie, en Équateur et au Pérou (Finer et Jenkins, 2012). En raison de la hausse de la demande énergétique stimulée par l'État, le Brésil prévoit la construction de 30 nouveaux barrages en Amazonie entre 2011 et 2020 (Kuijpers, 2014). D'ici 2020, l'Amazonie devra approvisionner 23 % de l'énergie dont le pays a besoin, dépassant l'actuelle contribution de 10 % (D'Élia, 2012). En matière de superficie, 85 % du total de la région est inscrit dans le territoire brésilien actuel (IPEA, 2008). En 1953, le pays l'a définie selon le concept politique d'Amazonie Légale, représentant aujourd'hui 59 % du territoire brésilien (Serra et Fernández, 2004). C'est aussi la région où habite 56 % de la population autochtone brésilienne (IPEA, 2008).

Inscrit dans ce contexte, le barrage Belo Monte fut un projet conçu en 1975, en consonance avec le discours intégrationniste et colonial de la dictature militaire brésilienne abordé dans la section précédente. L'usine hydroélectrique Belo Monte devrait être la troisième la plus grande au monde (Kuijpers, 2014). La première tentative d'installation de l'usine par l'État fut suspendue à la suite de la 1^{ère} Rencontre des Peuples autochtones du fleuve Xingu en 1989, une protestation qui attira l'attention du monde grâce à la grande comparution du public et à l'ampleur de la couverture médiatique (Jaichand et Sampaio, 2013). Néanmoins, l'ambition étatique de mettre ce projet en œuvre ne fut jamais abandonnée (Jaichand et Sampaio, 2013) : le fleuve n'étant considéré que selon son potentiel de production d'énergie propre et l'Amazonie n'étant qu'une ressource forgée par la pensée informée par le mythe du *terra nullius*, répondre aux besoins énergétiques du pays devient l'argument central du gouvernement brésilien. Belo Monte fut ressuscité en 2003 et est désormais le projet phare du Programme d'accélération de la croissance (PAC) développé par Luis Inácio Lula da Silva, président brésilien de 2003 à 2010, pour stimuler l'économie brésilienne et mettre fin aux inégalités sociales brésiliennes (Jaichand et Sampaio, 2013).

En ce qui concerne les peuples autochtones affectés par la reprise du projet, le barrage Belo Monte fut refaçonné pour inonder une zone non habitée de 516 km². Cette reformulation, basée sur la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), stipule que la zone d'inondation de l'usine ne doit pas atteindre les territoires autochtones (Jaichand et Sampaio, 2013). Ainsi, le gouvernement décida de ne pas consulter les peuples autochtones en argumentant que ni le barrage, ni son réservoir ne seraient placés sur les terres démarquées (Jaichand et Sampaio, 2013). Le manque de confiance dans les instruments nationaux de défense des intérêts des peuples autochtones, comme le Bureau des procureurs fédéraux, a mené à la prise en charge de la question par les ONGs (Jaichand et Sampaio, 2013). Ainsi, selon Jaichand et Sampaio (2013), des efforts furent déployés en vue d'annuler le projet, dont une lettre adressée à l'ancien président brésilien et une communication adressée à l'ONU. Ayant opposé les intérêts des peuples autochtones et du Brésil, la décision de l'organisme, basée sur des instruments légaux nationaux et internationaux, a provoqué des représailles financières du gouvernement brésilien envers l'Organisation des États américains (OEA) et en conséquence, une demande de reconsidération de la décision prise par la CIDH.

Entre-temps, la construction du barrage ne s'est pas arrêtée et les violations que subissent les peuples autochtones et les populations habitant les alentours de l'usine demeurent



l'un des aspects les plus importants du projet. Les 24 peuples autochtones qui habitent le bassin du fleuve Xingu seront directement ou indirectement touchés (Xingu Vivo, 2010). Les communautés *quilombolas* de la région (descendants d'esclaves ayant fui), les populations riveraines, ainsi que plus de 300.000 habitants de la ville d'Altamira, située au sud-ouest de l'état du Pará, subiront les effets de la construction du barrage (Xingu Vivo, 2010). Parmi les dommages causés par Belo Monte en ce qui concerne les populations autochtones, le mouvement Xingu Vivo (2010) compte la rupture des stocks de pêche, le déboisement, la pression causée par l'immigration des non-autochtones, la pression foncière, les épidémies de maladies tropicales comme la dengue et le paludisme, entre autres. Il y a aussi dans la région d'autres groupes autochtones isolés constamment menacés par l'avancement de la colonisation dont la condition sera de plus en plus dégradée.

La reprise du projet Belo Monte

Après une décennie pendant laquelle plusieurs rapports techniques concernant la viabilité de Belo Monte furent élaborés par des nombreux organismes gouvernementaux, en 2000 le gouvernement brésilien présente au Congrès le « plan pluriannuel 2000-2003 » (Xingu Vivo, 2010). Ce projet fut considéré à la fois une œuvre stratégique pour l'augmentation de l'offre d'énergie du pays et un projet phare de « l'axe de développement » Madeira-Amazonas (Xingu Vivo, 2010) conçu par Fernando Henrique Cardoso, président brésilien de 1995 à 2002. Selon Serra et Fernández (2004), la conception de développement présente dans le plan remonte à l'idée d'intégration régionale interne et à l'amélioration de l'articulation de l'économie du pays avec le marché international.

Après l'annonce de la reprise des études d'impacts environnementaux en 2003 lors de sa première année de mandat, le gouvernement Luis Inácio Lula da Silva déclare que le projet Belo Monte sera discuté et les options de développement socio-économique pour les alentours du barrage seront considérées (Xingu Vivo, 2010). En 2005, le décret autorisant la construction de l'usine hydroélectrique Belo Monte est approuvé par la chambre des députés brésilienne aux dépens du consentement des peuples autochtones (Xingu Vivo, 2010), contrairement à ce qui détermine la Constitution fédérale brésilienne de 1988, dont le texte affirme que « l'utilisation des ressources hydriques, incluant le potentiel énergétique (...) ne peut être réalisée que sous l'autorisation du Congrès national, après consultation des communautés touchées (...) » (Brasil, 1988 – traduction libre).

La promulgation de la constitution de 1988 a marqué un changement de relation entre l'État et les autochtones sur le plan légal (ISA, s.d.). Deux importantes innovations conceptuelles furent appliquées : l'abandon de la perspective assimilationniste et le droit des autochtones aux territoires, désormais reconnus comme droits d'origine, soit, antérieurs à la création même de l'État (ISA, s.d.). Malgré la reconnaissance juridique de la participation des peuples autochtones dans la sphère politique et économique, l'autorisation de construction de l'usine dévoile le fonctionnement d'une culture politique toujours informée par l'idée de colonialisme interne. Celle-ci se cristallise dans les décisions politiques prises par l'État, la volonté de la société nationale (ou au moins de ses représentants) emportant sur la volonté des peuples autochtones. L'application de la loi est alors limitée par la nature même de l'État, car celui est fondée sur l'expansionnisme soumis à la volonté du pouvoir législatif et exécutif, étroitement liée aux intérêts du pouvoir économique. Cette limitation renforce l'écart entre le Brésil légal et le Brésil réel.



À cet effet, il est possible de suggérer que le processus décisionnel dans le cas Belo Monte nuit au fonctionnement de la démocratie brésilienne, en consonance avec l'affirmation de Svampa (2013): « dans la mesure où les différents méga projets progressent très rapidement, sans le consentement des populations [comme dans le cas Belo Monte], et tendent à reconfigurer le territoire dans son ensemble, non seulement ils compromettent les formes économiques et sociales existantes, mais ils portent également préjudice à la portée même du concept de “développement” et à la notion de “démocratie” » (Svampa, 2013).

Les intérêts de l'État brésilien : énergie ou dépendance ?

Pour éclairer l'intérêt étatique pour Belo Monte, il convient de citer certains constats. Le consortium Norte Energia, dont 80 % appartient à l'État, est le responsable par la mise sur pied de Belo Monte (Kuijpers, 2014). La compagnie minière Vale, la deuxième la plus grande au monde dans le secteur et propriétaire de 9 % du consortium, prévoit doubler la production de sa mine de fer, adjacente à l'usine Belo Monte et est également en train de planifier une nouvelle mine de cuivre dans ses alentours (Kuijpers, 2014). Le financement de 10.8 milliards \$US à travers la banque de développement brésilienne (BNDES) destiné au consortium *Norte Energia* démontre le fort engagement du gouvernement fédéral auprès du projet (Kuijpers, 2014).

L'argument officiel pour la construction de l'usine est la production d'énergie pour la consommation interne (UHE Belo Monte, 2011). Néanmoins, Kuijpers (2014) soulève l'existence d'un « complexe minéral-énergétique » pour décrire les liens d'intérêt entre le secteur minier et énergétique dans l'Amazonie brésilienne. À cet effet, il est important de soulever qu'une augmentation annuelle de 26 % des activités minières dans l'état du Pará est maintenant prévue (Kuijpers, 2014), celui-ci occupant le poste de deuxième état le plus important en ce qui concerne la production minière du pays (FIPE, 2009). Toujours selon Kuijpers (2014), l'industrie minière demande un approvisionnement régulier et stable d'électricité en raison de son caractère à forte intensité énergétique. Dans le modèle de développement brésilien, fortement dépendant de l'extraction de matières premières, la construction de barrages et la promesse d'électricité facilement disponible sont donc des initiatives importantes pour attirer les compagnies minières (Kuijpers, 2014). En accord avec cette tendance, la Constitution brésilienne démontre une forte influence des principes fondamentaux liés au *free mining*, la *domanialité* et la *divisibilité* (Lapointe, 2010) : l'article 20 de la Constitution détermine que « les ressources minérales, y compris celles du sous-sol, sont des biens de l'État » (Brasil, 1988 – traduction libre), exprimant à la fois les notions de *domanialité* et *divisibilité* nécessaires à garantir respectivement la propriété des ressources naturelles par l'État et la définition des droits de surface et miniers (Lapointe, 2010).

Christian Poirier, membre de l'organisme Amazon Watch, affirme qu'au-delà du financement des contribuables brésiliens, la puissance du projet est liée à des intérêts des pays comme la France, les États-Unis, la Chine, l'Allemagne et l'Autriche, entre autres (D'Élia, 2012). Aussi, selon Poirier le gouvernement français est propriétaire de la Tractebel, une compagnie d'ingénierie engagée dans le projet Belo Monte ayant déjà réalisé 13 autres projets hydroélectriques dans le pays. La France est aussi propriétaire de 36 % de la compagnie GDF-Suez et de 21 % de la compagnie Alstom, également impliquées dans la construction d'autres hydroélectriques en Amazonie (D'Élia, 2012). Selon Kuijpers (2014), les intérêts internationaux pour l'exploitation minière jouent un rôle important dans le réseau



d'entreprises et gouvernements liés à la construction de Belo Monte. L'entreprise étatique norvégienne Norsk Hydro, par exemple, propriétaire majeure d'une mine de bauxite dans la région, prévoit augmenter ses activités dans les prochaines années. L'entreprise minière canadienne Belo Sun a aussi reçu une licence pour exploiter une mine d'or située là où le fleuve séchera comme résultat de la construction de Belo Monte (Kuijpers, 2014). Toujours selon Kuijpers (2014), il y a plusieurs compagnies minières dont l'activité sera facilitée et alimentée par Belo Monte. C'est le cas de l'entreprise Anglo American, basée à Londres, et qui étudie la faisabilité de l'exploitation d'une mine de nickel, de la Canadienne Colossus Minerals qui a démarré l'exploitation d'une mine d'or-platine-palladium en septembre 2013 et de l'Alcoa, compagnie états-unienne qui prévoit augmenter sa mine de bauxite. Kuijpers (2014) mentionne également l'enchevêtrement d'intérêts représenté par l'entrelacement du secteur minier et du secteur énergétique dans le domaine individuel, à travers l'occupation concomitante d'importantes sièges dans la banque de financement public (BNDES) et dans la compagnie minière fédérale (Vale) par les mêmes personnes. Kuijpers (2014) dénonce également des employés de la compagnie Vale occupant des positions dans les banques et fonds de pension qui font partie du consortium Norte Energia.

La motivation politique de l'État brésilien dans le cas Belo Monte est donc dévoilée : plutôt qu'une décision politique visant à « diminuer les inégalités et à établir le fondement d'une croissance économique durable » (UHE Belo Monte, 2011), nous suggérons que cette décision est guidée par l'imaginaire développementiste basé sur la « vision de l'Eldorado », soit, le mythe de l'excédent lié à la découverte soudaine d'un bien naturel générant « par magie » un excédent généralement non utilisé de façon équilibrée (Svampa, 2013). Cette « défense des intérêts nationaux » prétendue est donc conçue selon des composantes idéologiques forgées par l'intégration même de l'économie brésilienne au marché mondial et à sa fonction dans la structure économique internationale comme source de matières premières qui caractérise sa subordination économique (Faletto et Cardoso, 1979).

Dans ce contexte, nous considérons que la mise en œuvre de Belo Monte est aussi alignée avec le déploiement de l'idée du « consensus des matières premières », fondée sur l'extraction et l'exportation de biens naturels sans valeur majeure ajoutée (Svampa, 2013), une perpétuation de la logique coloniale toujours en vigueur, notamment en Amazonie et dans l'état du Pará. En consonance avec cette idée, il prévaut le troisième principe du *free mining*, le *libre accès* aux ressources pour les entrepreneurs miniers (Lapointe, 2010), représentés à la fois par les intérêts des états nationaux et des entreprises semi-privées auxquelles ils sont liés. Cette combinaison de facteurs amène à une intensification de la réprimarisation de l'économie brésilienne à travers l'arrivée de puissances émergentes comme la Chine, ce qui est confirmé par la prépondérance de ce pays dans les exportations minérales brésiliennes, démontrée dans le rapport minéral de juillet à décembre de 2014 du *Departamento Nacional de Produção Mineral* (Département national de production minérale – DNPM) : la Chine a représenté presque 40 % du destin des exportations brésiliennes du secteur (DNPM, 2014). Belo Monte s'inscrit alors dans le réseau d'intérêts qui corrobore la tendance extractiviste de l'économie brésilienne comprenant les projets d'infrastructure de transport, d'énergie et de communication qui a pour objectif principal de faciliter l'extraction et l'exportation des produits (Svampa, 2013). Au contraire du discours officiel qui prêche les bénéfices associés à la préservation de l'environnement et à l'augmentation des niveaux de développement humain (Norte Energia, s.d.), ce processus approfondit la dynamique de dépouillement des terres, des ressources et des territoires, générant de nouvelles formes de domination et de dépendance (Svampa, 2013).



Participation et territoire autochtone : la persistance du colonialisme interne brésilien

Dans cette section, nous aborderons quelques aspects de la lutte pour participation aux décisions des peuples autochtones ainsi que des enjeux du territoire concernant le projet Belo Monte.

La rencontre des peuples du Xingu et la participation autochtone

Le premier abandon du projet Belo Monte en 1989 en conséquence de la mobilisation aboutissant à la 1^{ère} rencontre des nations autochtones du Xingu dans la ville d'Altamira fut un élément central de la lutte autochtone de résistance contre la construction de l'usine (D'Élia, 2012). Nous suggérons que cet événement constitue une manifestation de l'indianité, selon la définition proposée par Morin (1982), soit, le refus du modèle intégrationniste national et la volonté de rupture avec la relation coloniale. Les Kayapós, peuple du Xingu directement engagé dans la défense des territoires affectés par l'usine de Belo Monte, sont à la tête de cette mobilisation depuis le début de la résistance, notamment après l'organisation de l'événement d'Altamira (D'Élia, 2012). La rencontre a produit le lancement de la campagne nationale en défense des peuples et de la forêt amazonienne et fut dès lors considérée comme le point de repère du mouvement socio-environnementaliste brésilien (Xingu Vivo, 2010). L'événement est donc conséquence du type de conflit socio-environnemental caractérisé par Svampa (2013) : « (...) les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles et du territoire, qui supposent de la part des acteurs concernés, des intérêts et des valeurs divergents, dans un contexte de grande asymétrie de pouvoir, et expriment différentes conceptions concernant le territoire, la nature et l'environnement ».

À travers l'énorme répercussion mondiale, la rencontre a aussi contribué à attirer l'attention de l'opinion publique contre la construction de grandes usines hydroélectriques sur des territoires autochtones (Baines, 2000). Par ailleurs, cette rencontre a renforcé le positionnement des autochtones face au colonialisme interne brésilien, étant donnée que l'objectif général de la rencontre fut la protestation contre les décisions prises en Amazonie sans la participation des autochtones (Xingu Vivo, 2010). L'exigence de la participation des autochtones au processus de prise de décisions est d'ailleurs récurrente dans l'argumentation juridique dans le cas Belo Monte. En juillet 2005, la Coordination des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne, en collaboration avec d'autres organisations, a déposé une plainte auprès du Bureau des procureurs du Brésil contre l'autorisation du Congrès national portant sur les études liées à la mise en œuvre de Belo Monte sans la consultation des peuples autochtones concernés (Xingu Vivo, 2010).

Les enjeux du territoire

Aussi, l'installation de l'usine suscite un débat lié à la question territoriale. L'entreprise étatique *Eletronorte*, qui participe de la mise en œuvre de Belo Monte, s'est établie dans une « aire d'influence autochtone » ou « territoire autochtone », soit, une portion d'espace où une ou plusieurs sociétés autochtones s'expriment culturel et socialement et retirent de ce territoire tout ce qui est nécessaire à la survie du groupe (Pontes Jr et Beltrão, 2005). En ce sens,



comme l'affirment Pontes Jr et Beltrão (2005), l'idée d'aire d'influence autochtone ou territoire autochtone se différencie de l'idée de terre autochtone, soit, le processus politico-juridique mené par l'État en vue de réglementer les demandes de démarcation de territoires appartenant traditionnellement à une société autochtone. L'interprétation de Pontes Jr et Beltrão (2005) est donc alignée avec la Convention 169 de l'OIT, un instrument international légalement contraignant et dont le Brésil est signataire, qui détermine que « des mesures doivent être prises dans les cas appropriés pour sauvegarder le droit des peuples intéressés d'utiliser les terres non exclusivement occupées par eux, mais auxquelles ils ont traditionnellement accès pour leurs activités traditionnelles et de subsistance » (OIT, 1989).

Au-delà de la subsistance, comme l'affirme Déroche (2006), les territoires traditionnels sont aussi un élément essentiel de la vie communautaire et de la continuité de la culture et de la société autochtone. Cette relation, à la fois spirituelle et matérielle (Déroche, 2006) est aussi citée dans la Convention 169, convoquant les gouvernements à « respecter l'importance spéciale que revêt pour la culture et les valeurs spirituelles des peuples intéressés la relation qu'ils entretiennent avec les terres ou territoires » (OIT, 1989). Le gouvernement brésilien escamotant la complexité de ces rapports à la terre dans le cas Belo Monte et niant la participation des peuples autochtones dans la prise de décisions, réaffirme le colonialisme interne toujours en construction par l'État national. La question posée par les Kayapós demeure donc pertinente et symptomatique des rapports de pouvoir entre la société nationale et les peuples autochtones : « pourquoi doit-on payer avec notre vie et nos terres le prix du développement de la région ? » (Pontes Jr et Beltrão, 2005 – traduction libre).

Conclusion

Ce travail fut un effort de compréhension des rapports entre l'État-nation brésilien, l'Amazonie et les peuples autochtones de la région à travers l'analyse des politiques déployées par le projet colonial portugais/brésilien aboutissant à l'usine Belo Monte. Ces politiques aboutissent à la création et à la reprise du projet Belo Monte et entraînent l'explosion de conflits socio-environnementaux en Amazonie. En empruntant la définition de Svampa sur ces conflits (2013), nous avons essayé de démontrer que les réactions à Belo Monte sont caractérisées par des « dimensions multiples, de différents niveaux, qui concernent un réseau complexe d'acteurs locaux, régionaux, étatiques et mondiaux ». À travers l'analyse du travail de Kuijpers (2014), il a été possible de cerner les divers intérêts gravitant autour de ce méga projet, où, comme l'affirme Svampa (2013), « se cristallisent, d'un côté, des alliances entre les firmes transnationales et les États, qui encouragent un modèle de développement précis et, d'un autre côté, des résistances provenant des communautés locales, qui remettent en question un tel modèle ».

Jusqu'à maintenant, les revendications autochtones ne touchent pas l'exigence d'une juridiction partagée et fédéralement structurée, comme proposé par Alfred et Rollo (2014). Ces revendications sont notamment centrées sur le principe du « devoir de consultation », garanti par la Constitution brésilienne et qui pose plusieurs problèmes, comme nous avons essayé de démontrer. Nous suggérons donc que la mise en relief d'une revendication du type soit dans l'horizon des débats autour de la démarcation et de la protection des territoires autochtones considérés soumis au développement économique brésilien, comme dans le cas Belo Monte. Nous sommes également d'accord avec l'idée selon laquelle le statut des peuples autochtones est un statut définissant une multiplicité politique différenciée devant



être insérée dans un État à vocation plurinationale (Viveiros de Castro, 2015), ce qui pourrait donner davantage d'autonomie à la participation autochtone et mettre en cause les rapports coloniaux entre l'État brésilien et peuples autochtones.

Références

Alfred, T. et Rollo, T. (2014). Resetting and restoring the relationship between indigenous peoples and Canada. Dans *The Winter We Danced: Voices from the Past, the Future, and the Idle No More Movement* (p. 314-316). Winnipeg: Albeiter Ring Publishing, 2014.

Baines, S.G. (2000). Imagens de liderança indígena e o programa Waimiri-Atroari: índios e usinas hidrelétricas na Amazônia. *Revista de Antropologia* (43)2, 141-163. <http://dx.doi.org/10.1590/S0034-77012000000200007>.

Brasil, (1988). Capítulo VIII – Dos Índios. Art. 231, § 3°. Constituição da República Federativa do Brasil de 1988. Récupéré de: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm

da Costa Tavares, M. G. (2011). A Amazônia brasileira: formação histórico-territorial e perspectivas para o século XXI. *GEOUSP – Espaço e Tempo*, 3(29), 107-121. Récupéré de: <http://www.revistas.usp.br/geousp/article/view/74209/77852>

D'Élia, A. (2012). Belo Monte, anúncio de uma guerra. Récupéré de : <https://vimeo.com/44221280>

Departamento Intersindical de Assessoria Parlamentar (DIAP). Radiografia do novo congresso – legislatura de 2015 a 2019. Récupéré de: http://www.diap.org.br/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=513&view=finish&cid=2883&catid=41

Deroche, F. (2006). Les peuples autochtones et leur relation à la terre et aux ressources naturelles. Dans *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre - Un questionnement pour l'ordre mondial* (p. 275 – 303). Paris : L'Harmattan, 2008.

DNPM, (2014). Comércio exterior do setor mineral. *Informe mineral julho-dezembro 2014*. Récupéré de: <http://www.dnpm.gov.br/noticias/dnpm-publica-o-informe-mineral-do-segundo-semester-de-2014/view>

Falleto, E. et Cardoso, F. H. (1979). Sous-développement, périphérie et dépendance. Dans *Dépendance et développement en Amérique Latine* (p. 40-44). Paris : PUF (1979).

Fanon, F. (1961). Introduction. Dans *Les damnés de la terre* (p. 23-42). Paris : Éditions La découverte / Poche 2002. Récupéré de : http://classiques.uqac.ca/classiques/fanon_franz/damnes_de_la_terre/damnes_de_la_terre.html

Finer, M. et Jenkins, C. N. (2012) Proliferation of hydroelectric dams in the Andean Amazon and implications for Andes-Amazon connectivity. DOI: 10.1371/journal.pone.0035126

FIPE, (2009). Análise espacial da mineração no Pará. Récupéré de: <http://www.simineral.org.br/arquivos/AnliseEspacialdaMineraoPar.pdf>

Goes, S. S. (2003). A paz das fronteiras coloniais: Alexandre de Gusmão, o grande obreiro do Tratado de Madri. Dans *Diplomacia brasileira para a paz* (p. 21-49). Brasília: Fundação Alexandre de Gusmão, 2012.



IPEA, (2008). O que é? Amazônia legal. Récupéré de: http://www.ipea.gov.br/desafios/index.php?option=com_content&id=2154:catid=28&Itemid=23

ISA, « s.d. ». Direitos constitucionais dos índios. Récupéré de: <http://pib.socioambiental.org/pt/c/direitos/constituicoes/introducao>.

ISA, « s.d. ». O serviço de proteção aos índios. Récupéré de: <http://pib.socioambiental.org/pt/c/politicas-indigenistas/orgao-indigenista-oficial/o-servico-de-protecao-aos-indios-%28spi%29>

Jaichand, V. et Sampaio, A. A. (2013). Dam and be damned: the adverse impacts of Belo Monte on indigenous peoples in Brazil. *Human rights quarterly*, (35)2, 408-447. DOI: 10.1353/hrq.2013.0023

Kohlhepp, Gerd. (2002). Conflitos de interesse no ordenamento territorial da Amazônia brasileira. *Estudos Avançados*, 16(45), 37-61. Récupéré de : http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0103-40142002000200004&lng=en&tlng=pt. 10.1590/S0103-40142002000200004.

Kuijpers, K. et al. (2013). A normative-empirical analysis of state duties and corporate responsibilities related to adverse human rights impacts on the Amazonian minerals-energy frontier. *Journal of cleaner production* (84)2014 786-796. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jclepro.2014.02.049>

Morin, F. (1982). Introduction. Indien, indigénisme, indianité. Dans *Indianité, ethnocide, indigénisme en Amérique latine* (p. 3-9). Paris: Les édition du CNRS, 1982.

Norte Energia, (s.d.). Conheça a Norte Energia. Récupéré de: <http://norteenergiasa.com.br/site/portugues/norte-energia-s-a/>

Pará, (s.d.). História. Récupéré de: <http://www.pa.gov.br/>.

Pontes Jr, F. et Beltrão, J. Xingu, barragens e nações indígenas. (2005). Récupéré de : <http://www.xinguvivo.org.br/wp-content/uploads/2010/10/Tenot%C3%A3-Mo.pdf>

Santos, F. L. (2014). A “civilização dos índios” no século XVIII: da legislação pombalina ao “plano” de Domingos Barreto. *Revista de História (São Paulo)* 170(s.d.) 233-260. <http://dx.doi.org/10.11606/issn.2316-9141.v0i170p233-260>

Serra, M. A. et Fernández, R. G. (2004). Perspectivas de desenvolvimento para a Amazônia: motivos para o otimismo e para o pessimismo. *Economia e sociedade* 13(23), 107-131. Récupéré de: <http://www3.eco.unicamp.br/publicacoes>

Servant-Le Priol, C. (2015). L'acquisition du titre territorial : la notion de terra nullius chez francisco de vitoria, emer de vattel et lassa oppenheim. Récupéré de: <http://www.pedone.info/738/03.pdf>

Svampa, M. (2013). Consensus des matières premières, tournant éco-territorial et pensée critique en Amérique latine. *Alternatives sud* (20)2 30-47.

UHE Belo Monte, (2011). Apresentação – Usina Belo Monte. Récupéré de: <https://www.youtube.com/watch?v=U6VNKvL1cMQ>

Uribe Mosquera, Tomás. (2013). Caucho, explotación y guerra: configuración de las fronteras nacionales y expoliación indígena en Amazonia. *Memoria y Sociedad*, 17(34),



34-48. Récupéré de : http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0122-51972013000100003&lng=en&tlng=es.

Viveiros de Castro, E. (2015). Prefácio. O recado da mata. *Dans A queda do céu. Palavras de um xamã yanomami*. Kopenawa, D. et Albert, B. São Paulo: Editora Schwarcz, p. 11-41.

Xingu Vivo, (2010). Cronologia de um desastre anunciado. Récupéré de : <http://www.xinguvivo.org.br/2010/10/14/cronologia-de-um-desastre-anunciado/>

Xingu Vivo, (2010). Perguntas frequentes. Récupéré de : <http://www.xinguvivo.org.br/2010/10/14/perguntas-frequentes/>

Recebido em: 11/05/2016
Aprovado em: 30/05/2016